

## LETTRE OUVERTE AU MAIRE

**Suppression des jours de bonification avant le départ à la retraite !**

**Mais de qui se moque-t-on ?**

Vous avez travaillé pour la ville d'Aulnay-sous-Bois et avez servi la population comme agent municipal depuis 10, 15, 20, 30 ans ou plus.

Si vous partez à la retraite après le 31 décembre 2022, vous perdrez dorénavant 25, 37.5, 50, 75 ou plus encore de jours de bonification.

**D'un seul coup de baguette magique et par la seule volonté de  
notre administration !!!**

Monsieur le Maire

Dans une note de service signée par le Directeur Général des Services adressée à l'ensemble du personnel le 27 septembre, l'administration informe les agents municipaux que les jours de bonification qui leur étaient accordés avant leur départ à la retraite seront supprimés pour tous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le syndicat CFTC s'oppose fermement à cette mesure autoritaire et injuste prise encore une fois sans aucune concertation, alors même que le Comité Technique réuni quelques jours avant, le 17 septembre, aurait dû être informé pour en débattre de cette disposition particulièrement défavorable concernant l'ensemble des agents.

La méthode démontre à nouveau que le dialogue social et la co-construction ne sont pas les valeurs actuelles de notre administration.

Quelle sera donc la suite du programme des réjouissances qui vont nous être réservées ?

Hier c'était la suppression du cadeau de l'AEPC, aujourd'hui la suppression des jours de bonification ... demain la suppression des jours de congés ?

C'est donc cela la nouvelle politique RH de notre ville pour récompenser ses agents pour leur investissement une nouvelle fois constaté pendant la crise sanitaire.

Pourquoi tant de précipitation pour une décision qui est censée intervenir dans plus d'une année ?

## **L'administration souhaite-t-elle, par mesure d'économie, pour « soulager » le budget de la ville, pousser les agents à précipiter leur départ à la retraite ?**

**Cette mesure** interne, en vigueur depuis de nombreuses années dans notre collectivité comme dans bon nombre d'administrations **visent à récompenser les agents pour leur fidélité** et leur dévouement au service de la ville, en leur accordant 2.5 jours de bonification par année d'ancienneté afin de pouvoir profiter un peu plus tôt de leur retraite bien méritée.

Cet avantage accordé aux agents municipaux n'a jamais fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal et encore moins d'arrêtés individuels !

Par quel miracle les services préfectoraux auraient pu émettre une alerte, alors qu'aucun acte administratif ne leur a jamais été adressé sur le sujet ?

## **Pourquoi donc nous mentir ?**

Serait-ce une décision prise trop hâtivement par une administration qui n'a pas le courage de l'assumer et qui s'abrite derrière le Préfet ?

Monsieur le Maire, le syndicat CFTC vous demande de revenir sur cette mesure autoritaire prise de manière brutale sans aucune concertation.

Nous réaffirmons et défendons le caractère social de la bonification pour ancienneté, qui récompense la fidélité des agents à l'égard de la commune.

Elle doit être reconnue et son application équitable confirmée, pour éviter qu'elle soit accordée « à la tête du client ».

Monsieur le Maire le syndicat CFTC se tient prêt à évoquer cette question avec vous dans le cadre d'un dialogue social respectueux et constructif que nous appelons de nos vœux.

Aulnay-sous-Bois, le 30 septembre 2021

**La section syndicale CFTC**